

N° 1234 - DEC 2020

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE 2021

NOUVELLES MESURES SUITE À LA SITUATION SANITAIRE

- La vente a lieu par voie de soumissions par écrit ou par courrier électronique, au moyen du formulaire de soumission ou de tout modèle contenant toutes les mentions et en application de la délibération du Conseil communal du 18 novembre 2020

- Le montant minimal de la soumission est fixé à 50,00 euros et afin de départager d'éventuels ex aequo, ce montant devra présenter 2 décimales (Ex. : 50,01 €, 65,43 €, 135,99 €,...).

- Chaque soumissionnaire pourra introduire un maximum de 5 offres, en mentionnant un ordre de préférence pour l'attribution des lots soumissionnés.

- Si malgré ces précautions plusieurs offres se trouvaient ex aequo, un tirage au sort sera organisé pour départager les soumissionnaires.

- Les soumissions devront parvenir **pour le 11 décembre 2020 à 16h00** au Centre administratif de Viroinval à Nismes.

- Les soumissions par écrit seront envoyées à **Monsieur Laurent DELTOUR** «Soumission bois de chauffage» - Parc Communal n°1 - 5670 Nismes.

- Les soumissions par courrier électronique seront envoyées à laurent.deltour@viroinval.be avec en objet « Soumission bois de chauffage ».

- Les soumissions seront adjugées en une seule procédure. Aucun tour supplémentaire et aucune séance d'ouverture des soumissions ne seront organisées.

- Les parts de bois sont réservées aux ménages domiciliés à Viroinval au jour de l'ouverture des soumissions. Une seule part sera attribuée par foyer.

- Le paiement sera effectué par virement bancaire après réception de l'invitation à payer par facture.

L'abattage pourra débuter dès présentation de la preuve de paiement à l'agent forestier préposé

- Le permis d'exploiter est délivré dès paiement complet et approbation du Collège communal.

Division de Oignies - 35 PARTS (A.F. David LAMBERT : 0476/65.00.12, A.F. Nicolas MAURENNE : 0470/64.51.93 et A.F. Jérémie DONNAY : 0470/22.47.64)

Division de Le Mesnil - 3 PARTS (A.F. Jean-Noël MATHY : 0477/78.15.12)

Division de Treignes - 24 PARTS (A.F. Mathieu COLLOT : 0470/21.67.97)

Division de Vierves - 9 PARTS (A.F. David LAMBERT : 0476/65.00.12)

Division de Nismes - 36 PARTS (A.F. Jérémie DONNAY : 0470/22.47.64, A.F. Florence LECLERCQZ : 0470/56.20.59 et A.F. Sébastien COLPE : 0479/86.57.97)

Division de Dourbes - 8 PARTS (A.F. Florence LECLERCQZ : 0470/56.20.59)

Division d'Olloy - 29 PARTS (A.F. Didier BUCHET : 0477/78.15.02 et A.F. Sébastien COLPE : 0479/86.57.97)

En ce qui concerne l'organisation des visites groupées et compte tenu de la situation sanitaire actuelle, nous vous invitons à contacter les services du DNF afin d'obtenir de plus amples informations à ce sujet: 060/31.02.93

Ces visites devront se faire par bulle de quatre personnes avec port du masque obligatoire.

Les plans, détails et conditions de la vente sont affichés aux valves communales, téléchargeables sur notre site internet www.viroinval.be et disponibles à l'accueil de l'Administration communale, Parc communal, 1 à 5670 NISMES. Informations : Laurent DELTOUR : 060/31.00.26 ou laurent.deltour@viroinval.be



CIMETIERE DE NISMES (PARC) - INFORMATION

En suivi de travaux d'aménagements divers dans le cimetière de Nismes (Parc), quelques emplacements sont à nouveau libres.

Toutes les personnes qui souhaitent acquérir une concession dans ce cimetière peuvent prendre contact avec le service des cimetières:

Madame MAGAIN - 060/31.01.76 - caroline.magain@viroinval.be

Attention : les emplacements seront octroyés caveaux compris et suivant l'évolution des travaux d'aménagement.

CALENDRIER 2021 DES COLLECTES DE DÉCHETS ET SACS PMC

Le calendrier de collectes 2021 sera distribué en toute boîte à partir du lundi 7 décembre 2020. Surveillez donc votre boîte aux lettres !

Attention, pensez à bien vérifier les dates et horaires de collectes. Des changements peuvent avoir eu lieu par rapport à 2020.

Que trouverez-vous dans le calendrier de collecte ?

- les dates des collectes de déchets ;
- le guide de tri des déchets ;
- les consignes à respecter pour que vos déchets soient bien collectés ;
- l'horaire, les coordonnées et les matières reprises dans les parcs à conteneurs ;
- et d'autres informations utiles

Que faire si vous n'avez pas reçu votre calendrier ?

Si vous souhaitez avoir accès à des versions électroniques du calendrier ou, au cas où vous ne l'auriez pas gardé, vu ou reçu en version papier, nous vous proposons plusieurs solutions :

- Calendrier des collectes en ligne: vous pouvez consulter à tout moment le calendrier en ligne sur le site www.bep-environnement.be
- Calendrier à imprimer: vous pouvez télécharger le calendrier via www.bep-environnement.be
- Applications mobiles: téléchargez gratuitement les applications Recycle! (sur Android et IOS) ou TrashCollect (Android) pour recevoir une alerte la veille du jour de collecte de vos déchets.

· Vous pouvez également contacter l'Administration Communale, qui dispose d'un stock de calendriers pour les citoyens.

ATTENTION: Les rouleaux de sacs PMC gratuits pour l'année 2021 et à échanger via le bon détachable sur ces calendriers ne seront disponibles qu'à partir du 04/01/2021 à l'Administration Communale.

Vous n'êtes pas encore venus chercher votre rouleau de 20 sacs PMC gratuits en 2020 ? Vous avez jusqu'au 31/12/2020 pour vous présenter à l'Administration Communale avec votre bon complété et disponible sur votre calendrier 2020.

Retrouvez l'ensemble de l'information communale sur la page Facebook « Viroinval Infos » et sur www.viroinval.be

N°1234 - DEC 2020

A PARTIR DU 1/01/2021, C'EST ZÉRO PLASTIQUE DANS LES DÉCHETS ORGANIQUES

Pour le compost, c'est important !

Nos déchets organiques (restes de repas, épluchures, petits déchets de jardin, essuie-tout, papiers et cartons souillés par de la nourriture...) sont biométhanisés et transformés en compost, utilisé en agriculture pour enrichir la terre qui nous nourrit.

BEP Environnement souhaite que ce compost soit le plus pur possible pour préserver nos sols. Le personnel de l'unité de biométhanisation de Tenneville (là où sont traités vos déchets organiques) travaille quotidiennement à améliorer cette qualité en adaptant les techniques de broyage et de tamisage et en surveillant les paramètres du compost (température, humidité...). Le compost produit à partir de nos déchets est alors analysé afin de vérifier s'il peut enrichir les champs et terres en Wallonie ... Mais pour arriver à un compost exempt de plastique, la seule solution 100% efficace reste un bon tri à la source, c'est-à-dire chez vous !

Les langes, dans les déchets organiques ? À partir du 1er janvier 2021, jetez-les dans les déchets résiduels.

Pourquoi ne plus collecter les langes dans les déchets organiques ?

Ces dernières années, la composition des langes a fortement évolué. Les fabricants y ont en effet massivement remplacé la cellulose biodégradable par un polymère (plastique) super absorbant (souvent du polyacrylate de sodium). Un lange est aujourd'hui constitué de 76% de polymères et donc de plastiques.

Résultat, les langes collectés dans les déchets organiques se retrouvent pour moitié dans les refus incinérés, ce qui provoque une hausse du coût de biométhanisation, mais aussi et surtout, pour l'autre moitié, dans le compost produit, contaminé par des micro-plastiques qui se retrouvent sur les champs.

Dès le 1er janvier 2021, les langes d'enfants devront être jetés dans la poubelle des ordures résiduelles (conteneur à puce) comme les langes pour adultes qui étaient déjà collectés avec les déchets résiduels.

LES LANGES LAVABLES, ET SI ON S'Y METTAIT ?

Saviez-vous que l'utilisation des langes jetables représente près d'une tonne de déchets par enfant ? Face à ce constat, réfléchir à l'utilisation des langes « réutilisables » ou « lavables » en vaut la peine ! Ces couches sont non seulement plus saines, mais coûtent et polluent également beaucoup moins que les couches jetables.

Pourquoi passer aux couches réutilisables ?

Comme annoncé, à partir du 1er janvier 2021, les langes jetables ne se jetteront plus dans les déchets organiques mais dans les déchets résiduels (conteneurs à puce).

4.500 à 5000 couches jetables, c'est beaucoup... de déchets

En moyenne votre bébé est changé 5 à 6 fois par jour (la 1ère année) et 5 fois les années suivantes.

Dans la plupart des cas, un enfant devient propre le jour à partir de 2 ans et demi et la nuit vers l'âge de 3 ans. Le compte est donc vite fait : votre bébé aura en moyenne besoin de près de 5000 couches jetables.



Et quel impact sur votre portefeuille !

Sachant qu'un bébé portera +/- 5000 langes avant de devenir propre et que le coût d'un lange est approximativement de 30 cents, le coût global d'achat des langes jetables pour les parents se situe entre 1350 et 2250 euros. Cela représente une dépense onéreuse pour les ménages sans compter le coût d'évacuation de ces déchets.

A contrario, il ne faut que 20 à 40 couches réutilisables !

Durant cette même période pour devenir propre, votre bambin n'aura besoin que de 20 à 40 langes réutilisables, qui pourront servir à un autre enfant par la suite.

Couches réutilisables : moins de déchets et moins cher

Si l'on choisit cette option, les 20 à 40 langes lavables nécessaires ne généreront que 150 kg de déchets facilement dégradables. Leur coût d'achat oscillera, selon les sources, en fonction du type de langes réutilisables, entre 450 et 850 euros avec l'avantage de la réutilisation pour plusieurs enfants et la possibilité de les acheter ou les revendre en seconde main.. A cela s'ajoutent, sur toute la durée avant que votre enfant ne devienne propre, le coût des voiles de protection en papier (100 euros), les dépenses d'énergie, d'eau et de lessive (250 euros). Par ailleurs, les marchés de la seconde main et de la location vous permettent de tester les couches lavables à des prix avantageux (La couchotèque de la Petite Marmite www.petitemarmite.be)

Un plus pour l'environnement

Par enfant, les couches réutilisables permettent de limiter la production de déchets, en deux ans et demi, à 150 kg de déchets biodégradables, toujours acceptés dans les sacs organiques !

Au niveau des couches jetables, le bilan écologique est moins brillant : pour un seul enfant, ces couches nécessitent l'abattage de près de 5 arbres et la production de 25 kg de plastique (obtenu via 70 kg de pétrole brut). Jetés dorénavant avec les déchets résiduels, ces 5.000 couches non valorisables représentent une tonne de déchets qui seront incinérés.

Un plus pour la santé des bébés

Composée principalement de fibres naturelles (coton), la couche réutilisable qui est en contact avec la peau du bébé ne contient aucune substance toxique et la laisse respirer. Exemptes de gel absorbant (polyacrylate de sodium), ces couches n'assèchent pas la peau et leur usage nécessite dès lors moins de crème hydratante. Après quelques jours d'utilisation, les érythèmes fessiers - fréquents avec les couches jetables - ont même tendance à disparaître.

Bébé est également plus vite propre !

En grandissant avec des couches réutilisables, qui ne contiennent pas de gel absorbant chimique (comme dans les langes jetables), votre bébé va ressentir l'humidité dans sa couche quand il urine, et deviendra propre beaucoup plus rapidement qu'un enfant habitué à des langes jetables.

Plus d'infos sur le sujet : www.bep-environnement.be